



Bordereau de versement de la Taxe d'Apprentissage

Vous avez choisi de verser la taxe d'apprentissage au lycée Pierre-Marie THEAS et nous vous en remercions.

Pour faire ce versement, veuillez compléter les éléments ci-dessous et nous retourner ce document (avec votre règlement s'il est fait par chèque).

Un reçu libératoire vous sera envoyé à réception de votre règlement pour attester de votre versement.

Etablissement scolaire :

Lycée Pierre-MarieTHEAS
Rue Marie Rose GINESTE
82 000 MONTAUBAN

Code UAI/RNE 0820061W

Entreprise :

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :Téléphone :

Versement de la taxe d'apprentissage :

Montant du versement€

Par chèque : à l'ordre du Lycée THEAS

n° du chèque

Par virement : merci de mentionner votre n° de SIRET en libellé de virement

IBAN : FR76 1120 6201 4400 6593 3768 402

BIC : AGRIFRPP812